

AVIS PUBLIC

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429</p>

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance extraordinaire** qui se tiendra le **mardi 19 mai 2020** à 19h00 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour une propriété située au **85, chemin des Pins-Blancs (lot 2 684 779 du cadastre du Québec)**.

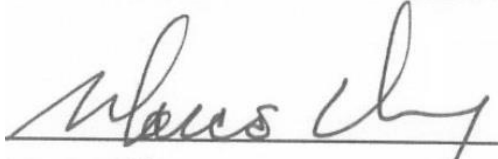
La demande est dans le but de permettre la vente de la propriété et la régularisation du bâtiment principal avec une galerie annexée. Plus spécifiquement, la demande porte sur l'objet suivant:

- Autoriser la réduction de la marge riveraine de 30 mètres à 27,1 mètres pour le coin le plus rapproché du bâtiment principal;
- Autoriser l'empiètement d'e 3,73 mètres de la galerie à l'intérieur de la marge riveraine de 30 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé à l'adresse suivante reception@villelapeche.qc.ca **avant le 19 mai 2020**.

Les modalités de connexion à la séance, qui sera diffusée par vidéoconférence, seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 15 mai 2020 à 16h00 à l'adresse suivante : <http://www.villelapeche.qc.ca>

DONNÉ à La Pêche, ce 1^{er} jour du mois de mai 2020.

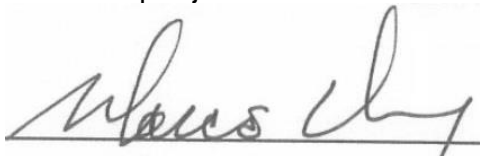


Marco Déry
Directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 1^{er} jour du mois de mai 2020.



Marco Déry
Directeur général et secrétaire trésorier

AVIS PUBLIC

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429</p>

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance extraordinaire** qui se tiendra le **mardi 19 mai 2020** à 19h00 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour une propriété située au **7, chemin Dinelle (lot 3 390 972 du cadastre du Québec)**.

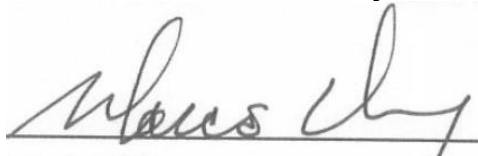
La demande vise à permettre la démolition et la reconstruction d'un bâtiment principal au même emplacement et sur la fondation existante, à une marge de recul moindre que celle prescrite. Plus spécifiquement, la demande porte sur l'objet suivant :

- Réduire la marge de recul avant (chemin) du coin le plus rapproché, soit une marge de recul de 4,38 mètres au lieu de 10,0 mètres.
- Autoriser l'empiétement de 0,86 mètre d'une galerie dans la marge de recul riveraine de 15 mètres

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé à l'adresse suivante reception@villelapeche.qc.ca **avant le 19 mai 2020**.

Les modalités de connexion à la séance, qui sera diffusée par vidéoconférence, seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 15 mai 2020 à 16h00 à l'adresse suivante : <http://www.villelapeche.qc.ca>

DONNÉ à La Pêche, ce 1^{er} jour du mois de mai 2020.

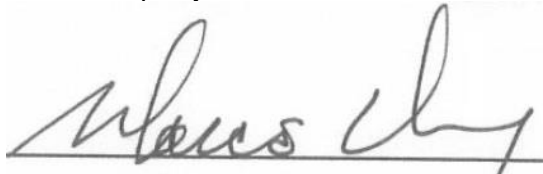


Marco Déry
Directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 1^{er} mai 2020.



Marco Déry
Directeur général et secrétaire trésorier

AVIS PUBLIC

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429</p>

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance extraordinaire** qui se tiendra le **mardi 19 mai 2020** à 19h00 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour une propriété située au **1076, montée Beausoleil (lot 5 919 150 du cadastre du Québec)**.

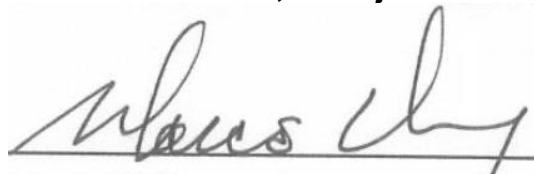
La demande vise à permettre la construction d'une cabane à sucre (production de sirop d'érable) à une marge de recul moindre d'un milieu humide que celle prescrite. Plus spécifiquement, la demande porte sur l'objet suivant :

- Permettre la construction d'un bâtiment principal de type « cabane à sucre » à une marge de recul de 22 mètres d'un milieu humide

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé à l'adresse suivante reception@villelapeche.qc.ca **avant le 19 mai 2020**.

Les modalités de connexion à la séance, qui sera diffusée par vidéoconférence, seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 15 mai 2020 à 16h00 à l'adresse suivante : <http://www.villelapeche.qc.ca>

DONNÉ à La Pêche, ce 1^{er} jr du mois de mai 2020.

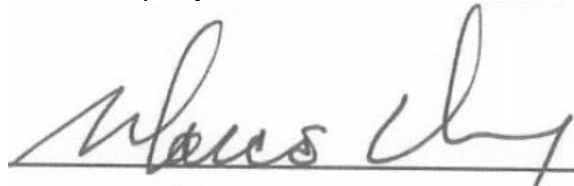


Marco Déry
Directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 1^{er} mai 2020.



Marco Déry
Directeur général et secrétaire trésorier

AVIS PUBLIC

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 03-430</p>
--

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance extraordinaire** qui se tiendra le **mardi 19 mai 2020** à 19h00 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 03-430, pour une propriété située au **217, chemin Pontbriand (lot 5 918 917 du cadastre du Québec)**.

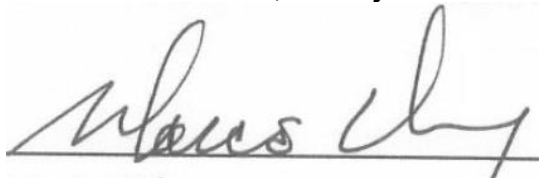
La demande est dans le but de permettre la réduction de la largeur minimale du lot 5 918 917 pour céder quatre (4) parcelles de terrain à des propriétés avoisinantes afin de régulariser les occupations et les empiètements existants. Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants :

- Réduire la largeur minimale actuelle du lot de 37,59 mètres à 36,38 mètres
- Réduire la superficie du lot de 3 066,0 mètres carrés à 2 439,4 mètres carrés

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé à l'adresse suivante reception@villelapeche.qc.ca **avant le 19 mai 2020**.

Les modalités de connexion à la séance, qui sera diffusée par vidéoconférence, seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 15 mai 2020 à 16h00 à l'adresse suivante : <http://www.villelapeche.qc.ca>

DONNÉ à La Pêche, ce 1^{er} jour du mois de mai 2020.

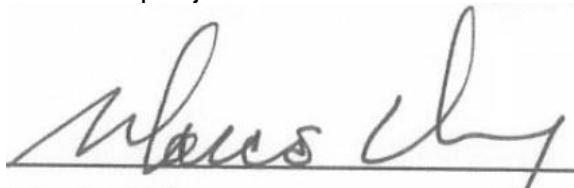


Marco Déry
Directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 1^{er} mai 2020.



Marco Déry
Directeur général et secrétaire trésorier